



Berne, 1er mars 2024

Codage de documents e-dec

Preuves lors d'embargo/codes de documents Y824 et L147

A partir du 1er mars, les preuves attestant l'origine non russe de produits sidérurgiques primaires transformés ou de diamants transformés provenant de pays tiers doivent être annoncées dans la déclaration d'importation e-dec en tant que "document".

Suite à la reprise du 12^{ème} paquet de sanctions de l'UE à l'encontre de la Russie, l'ordonnance instituant des mesures en rapport avec la situation en Ukraine ([RS 946.231.176.72](#)) a été adaptée. Les adaptations ont notamment des répercussions sur l'importation de produits sidérurgiques et de diamants en provenance de pays tiers.

A partir du 1^{er} mars 2024, les preuves¹ visées à l'[art. 14a, al. 4^{bis}](#), ou à l'[art. 14e, al. 8](#), devront être indiquées dans la déclaration en douane à l'importation e-dec au moment de la mise en libre pratique.

Produits sidérurgiques

En cas d'importation directe ou de transport en provenance d'un pays tiers, **une preuve doit être disponible** au moment de la mise en libre pratique de produits sidérurgiques au sens de l'[annexe 17](#) qui ont été transformés dans un pays tiers **et doit être indiquée en tant que document (code de document Y824) dans la rubrique "documents" de la déclaration en douane à l'importation**. Si le code de document n'est pas déclaré, le système e-dec rejette la déclaration et affiche le message d'erreur suivant :

Une preuve du pays d'origine des précurseurs de fer et d'acier (Y824) est nécessaire pour cet envoi.

Diamants

En cas d'importation directe ou de transport en provenance d'un pays tiers, **une preuve doit être disponible** au moment de la mise en libre pratique de diamants au sens de l'[annexe 27a, chiffre 1](#), qui ont été traités dans un pays tiers, **et doit être indiquée en tant que document (code de document L147) dans la rubrique "documents" de la déclaration en douane d'importation**. Si le code document n'est pas déclaré, le système e-dec rejette la déclaration et affiche le message d'erreur suivant :

Une preuve du pays d'origine des diamants (L147) est exigée pour cet envoi.

Contact: Service Desk OFDF [Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF \(admin.ch\)](#)

¹ L'aide à l'interprétation du SECO pour les mesures de sanctions énumère les documents de preuve appropriés ; voir: [FAQ - Sanctions contre la Russie \(admin.ch\)](#)